

Ville de BRUXELLES
Madame G. SCHILLEBEECKX
Département Urbanisme
Commission de Concertation
Boulevard Anspach, 6

B – 1000 BRUXELLES

Bruxelles, le

V/Réf : 94M/03 (corr. M. A. Duchatel)
N/Réf : AVL/KD/BXL-2.1752/s.345
Annexes : 1 dossier + 4 plans

Madame,

Objet : BRUXELLES. Rue Marcq, 21. Construction d'un ascenseur en façade arrière.

En réponse à votre lettre du 22 mars 2004, en référence, reçue le 23 mars, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 31 mars 2004, et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis l'avis suivant.

Le projet porte sur la construction d'un ascenseur en façade arrière d'une maison néo-classique située dans la zone de protection de l'Hospice Pachéco. S'il ne sera pas visible depuis la voirie, il le sera en biais depuis le Grand Hospice, situé à proximité immédiate de l'annexe arrière de la maison. La Commission regrette la perte de lumière engendrée par l'obturation de la cage d'escalier qui apparaît manifestement comme un des espaces les plus significatifs de l'hôtel de maître. Dans ces conditions, la Commission n'encourage pas la réalisation de ces travaux. S'ils devaient cependant être réalisés, la hauteur de la cage d'ascenseur devrait être nettement limitée sous la corniche existante afin de respecter la hiérarchie des volumes.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

P. PUTTEMANS
Président f.f.